Séance 13

Question 7

- Dépenses publiques G = 58
- Revenu National RN = 272
- Taux moyen de taxation t = 27%
- Dette publique initiale $D_{pub0} = 260$

d) i) Déterminez la valeur de la dette publique en pourcentage du revenu national

En période 0, la dette publique en pourcentage du RN vaut 95.6%:

$$\frac{D_{pub0}}{RN} = \frac{260}{272} = 0.956$$

ii) Supposez que l'Etat maintienne l'équilibre budgétaire durant 10 ans, tandis que le revenu national croît à un taux annuel de 3%. Combien vaudra la dette publique en pourcentage du revenu national? Commentez la position actuelle de la Belgique en matière budgétaire à la lueur de ces résultats

Si l'Etat maintient l'équilibre budgétaire pendant 10 ans $\underbrace{\left(G_t - T_t\right) + rD_{t-1}}_{\text{déficit public}} = 0$.

Chaque année, l'Etat dégage un surplus primaire qui permet de rembourser les *intérêts* sur la dette initiale. Donc, la valeur absolue de la dette ne varie pas. Elle reste égale à la dette initiale, et $D_{pub10} = 260$

Le RN croît de 3% chaque année.

En période 0, on a RN = 272 En période 1, on a donc RN = 272 (1+0.03) En période 2, on a donc RN = $272(1+0.03)(1+0.03) = 272(1+0.03)^2$

En période 10, on a RN = $272(1+0.03)^{10} = 365.55$

Après 10 ans la dette en pourcentage du RN est de 71,13%

$$\frac{D_{pub0}}{RN} = \frac{260}{365.55} = 0.7113$$

L'Etat a pu réduire la dette publique en pourcentage du RN. C'est dû au fait que le taux de croissance de la dette (qui est ici de 0) est inférieur au taux de croissance du RN (3%). Une économie avec une croissance du RN supérieure au taux de croissance de la dette publique peut donc réduire sa dette publique en pourcentage du RN sans dégager des surplus budgétaire (déficit public < 0). Par contre, si la croissance de la dette publique est plus élevée que le taux de croissance du RN, alors un équilibre budgétaire ne suffit pas à réduire la dette publique en pourcentage du RN (effet boule de neige). Si l'Etat souhaite réduire la dette publique en pourcentage du RN, il doit absolument dégager des surplus budgétaires.